

## I - DIAES IRAE

Texte de cette vidéo : [https://youtu.be/L\\_gqq4N2i2s?feature=shared](https://youtu.be/L_gqq4N2i2s?feature=shared)

Dix ans se sont écoulés depuis la démission du pape Benoît XVI, et on en parle encore. "*Il aurait dû être plus clair*" : c'est ce qu'a déclaré Bergoglio le 12 juillet 2022, et nous ne pouvons que lui donner raison. En effet, ne trouvez-vous pas étrange qu'un homme de la douceur et de la modestie de Joseph Ratzinger, bien qu'ayant démissionné, soit néanmoins resté au Vatican, vêtu de blanc, à encombrer le terrain de son successeur ?

Et que dire du fait qu'il a répété pendant neuf ans "il n'y a qu'un seul pape" sans jamais expliquer lequel ? On ne voit même pas comment il aurait pu devenir "pape émérite" puisque cette institution, juridiquement, n'existe pas, comme l'Int souligné dès le départ les plus éminents canonistes.

Cependant, pour aller au fond de ce mystère, le pape Ratzinger nous a laissé quelques clés pour comprendre la question canonique. Dans "Dernières Conversations", livre-interview de Peter Seewald de 2016, **texte autorisé et approuvé par le pape émérite**, nous lisons ce qu'il écrit à propos de sa propre renonciation : "*Aucun pape n'a démissionné depuis mille ans*". Le livre réitère le concept vers la fin : "*Benoît XVI est le premier pape à démissionner depuis mille ans*".

Le gros problème est que le dernier pape qui a abdicé était Grégoire XII en **1415**, soit **seulement 598 ans avant Ratzinger, et non mille ans avant**. Donc, indiscutablement, pour Benoît XVI, **le mot "démission" n'équivalait pas à "abdication" et il ne se considérait pas comme abdicateur**. Et quel genre de démission aurait-il donné, alors ? Comme nous l'avons récemment découvert, une démission très similaire à celle déclarée, **EXACTEMENT MILLE ANS PLUS TÔT, en 1013** : par un pape médiéval, **Benoît VIII**. Qui lui-même n'avait pas abdicé.

Dans une enquête qui a duré deux ans et sept mois, traduite par plus de 400 articles et résumée dans un *best-seller*, "**Ratzinger Code**", nous avons patiemment reconstitué le scénario complet.

Paolo Flores d'Arcais explique, dans "Le défi obscurantiste de Ratzinger", en 2010, comment Benoît XVI a été "coupable" d'être le gardien des valeurs chrétiennes auxquelles s'opposent les puissances mondialistes.

Grâce à Wikileaks, on sait comment, dès 2012, le clan Obama-Clinton travaillait sur l'hypothèse d'une élimination du pape Benoît. Son remplacement par un pape fonctionnel à des projets très différents devenait nécessaire. Le bras opérationnel de cette manœuvre était une faction de cardinaux ultra-modernistes, la soi-disant **Mafia de Saint-Gall**, le groupe qui, comme l'un de ses membres, le cardinal Danneels l'a candidement admis en 2015, parrainait Bergoglio comme futur pape.

En 2016, l'archevêque Gänswein citera un discours de Ratzinger pour décrire ce groupe comme "*le représentant d'une dictature du relativisme qui ne reconnaît rien comme définitif et qui laisse comme mesure ultime son propre moi et ses désirs*".

La même année, avec Vatileaks, est apparu ce qu'on appelle le *Mordkomplott*, un plan pour assassiner le pape Benoît, complot dont ont parlé les cardinaux Romeo et Castrillon.

**Trois évêques, Gracida, Negri et Lenga**, ont par la suite déclaré publiquement que le pape Ratzinger avait été contraint de se retirer.

Ainsi, en 2013, pressé d'abdiquer de manière insoutenable pour ses forces, Benoît XVI décide d'appliquer un plan génial d'anti-usurpation pour la défense de l'Église : le 11 février, devant le consistoire des

cardinaux, et de manière tout à fait inattendue, il prononce un texte en latin de seulement 1700 caractères. Texte qui va changer l'histoire.

Dans cette *Declaratio*, ponctuée de fautes de latin et de diverses imperfections stylistiques, inexplicables pour un latiniste remarquable comme Ratzinger, le pape annonce qu'**à partir du 28 février à 20 heures, il renoncera à son ministère de manière à ce que le siège de Rome reste vacant.**

C'est du moins la traduction en italien, et en d'autres langues vernaculaires, qui nous a été transmise.

**En réalité, les choses sont très différentes et cela est dû au latin.**

On débat de la *Declaratio* depuis dix ans car, comprise comme une abdication, elle pose trois énormes problèmes juridiques.

- Tout d'abord, le fait que **la renonciation soit différée de 17 jours**, alors que l'abdication du pape, comme son élection, est un acte juridique "pur" et cette renonciation **doit donc être simultanée** puisque c'est Dieu qui accorde ou retire l'investiture au successeur de Saint Pierre, le fameux *munus* petrinien, et on ne peut certainement pas donner à Dieu des rendez-vous à échéance.

- Le deuxième problème concerne précisément le *munus* : le canon 332.2 du Code de droit canonique stipule en effet que le pape peut abdiquer, **mais en renonçant au *munus* pétrinien**, c'est-à-dire au titre accordé par Dieu : en bref, il doit renoncer à être pape.

Benoît XVI, a contrario, dans la version latine de sa *Declaratio* - la seule à faire référence - **déclare renoncer au *ministerium***, c'est à dire à faire le pape, à l'exercice du pouvoir qui découle du *munus*. Cette différence essentielle ne peut pas s'apprécier en italien et dans d'autres langues, car *munus* et *ministerium* y sont tous deux traduits par le même mot : "ministère".

Pourtant, renoncer à l'un plutôt qu'à l'autre peut avoir des conséquences juridiques dévastatrices.

Toute synonymie entre *munus* et *ministerium* est totalement à exclure, d'une part parce que dans tout le droit canonique, *ministerium*, objet de la renonciation, **indique toujours et uniquement le "faire"**, l'exercer une fonction, et d'autre part parce que le pape Benoît précise dans la *Declaratio* que **ce *ministerium* lui a été accordé "*per manus cardinalium*"**, par les cardinaux, qui ne peuvent accorder au pape nouvellement élu que le pouvoir de **FAIRE** le pape, précisément, alors que le *munus* est accordé par Dieu lui-même au moment de l'élection.

Ainsi, le pape Benoît, qui devait abdiquer en renonçant au *munus* en mode simultané, a fait exactement le contraire, il a renoncé au *ministerium* en mode différé. Une fois de plus, nous avons la confirmation que **LA DECLARATIO N'EST PAS UN ACTE D'ABDICATION.**

- Enfin, il y a le **troisième mystère** à éclaircir, **le pape ne peut pas canoniquement séparer le *ministerium* du *munus*.**

Cela n'arrive cependant que dans un seul cas : **LE SIEGE TOTALEMENT EMPÊCHÉ** : l'alternative au siège vacant, lorsque le pape n'est ni mort ni n'a abdiqué, mais qu'il est prisonnier, enfermé, exilé : dans ce cas, le pape conserve le *munus*, le fait d'être pape, mais il est privé par la force du *ministerium*, de la possibilité de faire le pape.

En bref : **si le pape perd canoniquement le *munus*, c'est la sede vacante, si le pape perd de force le *ministerium*, c'est le siège totalement empêché : la "sede impedita"**

En rassemblant ces trois éléments mystérieux de la *Declaratio*, on comprend parfaitement ce qu'a fait le pape Benoît. **La clé se trouve dans l'heure de début de la renonciation au *ministerium*** qui est indiquée comme étant le 28 février à 20 heures, mais, en latin, le pape Benoît parle de *hora vicesima*.

Il s'agit de l'horaire romain, traditionnel en Italie et dans les territoires pontificaux depuis le Moyen Âge, pour lequel le décompte des heures ne commence pas à minuit, mais **au coucher du soleil**. Le 28 février 2013, le soleil s'est couché à 18 heures, il suffit donc d'ajouter vingt heures supplémentaires et nous trouvons précisément la *vicesima hora* du 28 février, qui correspond au **1er mars à 13 heures selon notre heure** contemporaine.

Mais que venait-il de se passer - précisément - à ce moment-là ?

Vous devez savoir que le **bulletin du Vatican** sort toujours entre midi et 13h.

Ce premier mars, à 12h30, le cardinal doyen **Angelo Sodano** convoque le **nouveau conclave par bulletin**, alors que le pape Benoît n'a pas abdicé.

**Le conclave est donc illégitime et produit un coup d'État qui envoie automatiquement - de facto - Benoît XVI dans un Siège totalement empêché**, le statut dont nous avons parlé, qui le prive du *ministerium*.

Après tout, comment peut-on imaginer un pape plus empêché que celui qui voit élire un autre pape à sa place alors qu'il est encore régnant ?

C'est pour cela que Benoît XVI a conservé son nom pontifical, la soutane blanche, la bénédiction apostolique, et sa résidence au Vatican.

Ce n'est pas pour rien qu'il a fait dire à Mgr Gänswein, à l'Université Lumsa : "Si vous ne croyez pas, la réponse se trouve dans le livre de Jérémie", où, est-ce un hasard ? nous lisons cette phrase unique dans toute la Bible : **JE SUIS EMPÊCHÉ**.

Et c'est ici que se clarifie l'inexplicable report du renoncement au *ministerium* : le 11 février 2013, le pape Benoît avait prévu, prophétisé, que les cardinaux, travestissant la *Declaratio* à travers ses traductions, convoqueraient à leur insu un conclave abusif qui l'enverrait en Siège empêché et le priverait du *ministerium*.

Sa renonciation au *ministère* est donc devenue **effective, factuelle**, précisément à partir de la *hora vicesima* du 28 février, c'est-à-dire à 13 heures le 1er mars, heure à laquelle il ne serait plus le "**pontife suprême**", comme il l'a dit du balcon de Castel Gandolfo, en inversant le titre de Souverain Pontife : il ne serait plus le pontife au plus haut degré, puisqu'on élirait un autre pape - illégitime - qui régnerait à sa place.

**Donc, en substance, la démission du Pape Benoît a été ANNONCÉE PUIS SUBIE pour cause de force majeure.**

Alors comment s'explique cette phrase de la *Declaratio*, "*de manière à ce que le Siège de Rome le Siège de Saint Pierre reste vacant*" ?

La traduction est erronée, à la fois parce que la renonciation au *ministerium* ne produit pas de siège vacant, mais surtout parce que le verbe latin *vacet* se traduit littéralement par "siège vide, dégagé, libre".

Et de fait, le pape Benoît a laissé son siège vide, c'est-à-dire la chaire de l'évêque de Rome au Latran, d'où tout pape tire formellement sa légitimité pour exercer son propre gouvernement, et il n'y est plus revenu. Ainsi, encore, lors du prochain conclave pour l'élection du nouveau Souverain Pontife, à sa mort, son successeur devra être élu " par ceux (*les siens*) que cela concerne ", c'est-à-dire uniquement les vrais cardinaux d'avant 2013.

**Ainsi Benoît devient pape émérite, ou pape empêché.** La similitude avec l'évêque émérite, l'évêque retraité, n'est qu'apparente. En effet, tout en conservant le *munus* attaché à son Siège, l'évêque peut canoniquement se retirer à 75 ans, perdant le *ministerium*.

**Cela, pour le pape, ne peut se faire que par la force, par empêchement,** car le *munus* du pape, **l'être pape**, ne peut être partagé avec personne. C'est pourquoi Benoît XVI a inlassablement répété "le pape EST un seul". Et c'était lui-même.

Avec cet ingénieux système canonique, Benoît s'est assuré que, grâce à son détronement et à son emprisonnement, qu'il a provoqués, et que les cardinaux ont exécutés à leur insu, il pouvait rester **l'unique et vrai pape**, le dépositaire du *munus* pétrinien, **en schismatisant ses ennemis hérétiques qui voulaient l'écarter, et en s'assurant que tout autre pape qui serait élu, lui vivant, ne serait pas un vrai pape.**

**Le prétendu pape François est donc un antipape et, en tant que tel, son pontificat doit être annulé.**

C'est la réalité canonique : il y a d'ailleurs une myriade de gestes et de déclarations de Benoît XVI qui confirment logiquement cette réalité, et il ne faut pas se laisser abuser par l'apparente concorde entre les deux soutanes blanches.

Le pape Ratzinger lui-même a écrit que son "amitié personnelle" avec François avait grandi : une amitié **personnelle**, c'est-à-dire la sienne, à sens unique.

Benoît XVI, le dernier Vicaire du Christ, a parfaitement mis en œuvre le commandement de Jésus : "Aime ton ennemi et prie pour ton persécuteur".

Pendant toutes ces années, il a voulu séparer les croyants des non-croyants, comme il l'a lui-même déclaré dans le Herder Korrespondenz, et voulu faire en sorte que les brebis reconnaissent "au flair" le vrai berger, en renouvelant la foi et en fortifiant la papauté.

Aujourd'hui, le problème est de communiquer aux cardinaux comment s'est déroulée cette démission très particulière du pape Benoît, qui a mis l'Église dans un état de suspension juridique, de pontificat d'exception, et ce depuis dix ans.

En effet, le canon 335 prescrit : **Quand le siège de Rome devient vacant ou totalement empêché, rien ne doit être innové dans le gouvernement de l'Église tout entière**

À l'heure actuelle, notre enquête journalistique est censurée par les réseaux sociaux et la presse mainstream, et même assaillie et ostracisée par un certain monde traditionaliste qui a intérêt à maintenir le statu quo.

Mais le risque est énorme : **si le prochain conclave comprenait ne serait-ce qu'un seul des 81 cardinaux invalides nommés par l'Antipape François, un autre Antipape serait élu**, toujours dépourvu du *munus*, et donc, dans une perspective de foi, dépourvu de l'assistance de l'Esprit Saint.

Cela signifierait la fin de l'église canonique visible, avec la poursuite de la ligne de succession antipapale de Bergoglio. C'est pourquoi Benoît XVI, lorsque Peter Seewald lui a demandé s'il pouvait être le dernier pape tel que nous le connaissons, a répondu : "Tout est possible".

Comment résoudre le problème ?

**Il faut une enquête canonique, tout de suite, promue par le collège cardinalice**, sans crainte.

Après tout, si Bergoglio sanctionnait un cardinal qui voudrait seulement faire la lumière, **il admettrait implicitement ne pas être en règle**.

De manière encore plus simple, il suffirait de crier la vérité au monde entier, de l'expliquer, et l'antipape serait contraint d'abandonner le trône usurpé.

Immédiatement après, il faudrait convoquer un nouveau conclave avec les vrais cardinaux nommés avant 2013 : il est déjà tard : la date limite pour convoquer le conclave étant le 20 janvier 2023.

L'Église est sans guide, sans pape : après neuf ans d'un Siègle empêché, **nous sommes actuellement en siège vacant**.

Cela a pris dix ans, mais comme le dit saint Augustin, la vérité est comme un lion : une fois libérée, elle se défend toute seule.

## II - INTELLIGENTI PAUCA

*Texte de cette vidéo : <https://youtu.be/G3h6ssqEoxg?feature=shared>*

La devise latine "*intelligenti pauca*" se traduit facilement en français par le proverbe " *Pour ceux qui comprennent, peu de mots suffisent* ".

Et pourtant, le Saint Père Benoît XVI nous a laissé bien plus que quelques mots et bien assez pour nous permettre de comprendre la question canonique ardue concernant sa démission.

Comme nous l'avons illustré dans le bref documentaire "Dies Irae", le pape Benoît, mis à l'écart par de grands pouvoirs internationaux et la fronde interne du groupe de Saint-Gall qui parrainait le candidat Bergoglio, a fait que ces mêmes cardinaux, en convoquant le 1er mars 2013 un conclave abusif, l'ont, sans même en avoir conscience, placé en Siègle empêché (*sede impedita*), statut canonique alternatif au Siègle vacant (*sede vacante*), où le pape n'est pas abdicateur, mais prisonnier, confiné, exilé.

Cependant, bien qu'en Siègle empêché, le pape reste le pape à part entière, à tel point que si un autre vient à être élu, ce dernier devient un antipape. Aussi le pseudo-pontificat de François devra-t-il être annulé.

En neuf ans de sa vie de pape émérite, c'est-à-dire de pape empêché, Benoît XVI a disséminé dans une multitude de livres, de lettres et d'interviews, des centaines de phrases et d'expressions qui lui ont permis

de toujours dire et communiquer la vérité, ce qui nous a permis de reconstituer, en bientôt trois ans d'enquête, cette complexe affaire canonique, résumée dans le best-seller "Ratzinger Code".

Ces messages ont été élaborés par le pape allemand grâce à une immense culture, une brillante intelligence logique et une extraordinaire profondeur spirituelle, théologique et prophétique.

En effet, ce que nous avons appelé le " Ratzinger Code " pour en faciliter la divulgation est un style de communication qui s'inspire de celui de Jésus-Christ, qui souvent n'a pas été immédiatement compris, parfois par les Apôtres eux-mêmes.

Comme vous le savez, le Sauveur s'adressait à ceux qui avaient « des oreilles pour entendre », s'exprimant souvent en paraboles, ou enseignant par le biais de malentendus initiaux et d'amphibologies, c'est-à-dire au moyen d'expressions à double sens.

Benoît XVI, cependant, est allé jusqu'à insérer dans son propre code de communication des accents d'humour raffiné et il n'est pas surprenant d'apprendre que dans sa jeunesse, son acteur préféré ait été l'humoriste allemand Karl Valentin, passé maître dans le démontage de phrases et l'élaboration de jeux de mots brillants.

Les messages du pape Ratzinger sont divers et variés : il y en a pour toutes les intelligences, des plus simples et immédiats ne nécessitant aucun effort intellectuel, aux plus complexes, dont la résolution demande une étude approfondie.

Le message amphibologique le plus simple est sans doute celui qu'il a répété pendant neuf ans : "*il n'y a qu'un seul pape*", sans jamais expliquer s'il s'agissait de François ou de lui-même.

De même, toujours de manière amphibologique, il a répété qu'il renonçait librement à son propre ministère. Mais lequel ? Le ministère *munus*, ou le ministère *ministerium* ? En italien, les deux se traduisent par le même mot, ministère, mais ils ont une signification très différente, avec des conséquences juridiques troublantes : si le pape perd le *munus*, il a abdiqué, s'il perd le *ministerium*, comme ce fut le cas pour Benoît XVI, c'est qu'il est empêché.

Parmi les messages les plus évidents, peu de gens savent que, périodiquement, le pape Benoît, de 2013 à 2022, a souvent donné par écrit sa bénédiction apostolique, une prérogative exclusive du pape en exercice. Par conséquent, s'il n'y a qu'un seul pape et que lui-même donne la bénédiction apostolique, il n'est pas difficile d'en saisir la signification.

D'autres déclarations, en revanche, sont absolument sans équivoque, comme celle contenue dans une lettre envoyée en réponse à un fidèle par l'intermédiaire de la Secrétairerie d'État. Nous y lisons : "*Le pape émérite Benoît XVI a accueilli la lettre par laquelle vous avez voulu lui adresser l'expression de votre filiale affection. Reconnaissant pour les sentiments de dévotion exprimés, le Souverain Pontife vous encourage à tourner le regard vers notre Père céleste.*"

Comme vous pouvez le constater, le Pape émérite est le Souverain Pontife, celui-là même qui a été touché par les sentiments de dévotion filiale du fidèle.

Parmi les codes les plus immédiats de Ratzinger, rappelons également celui des "Dernières Conversations", livre d'entretiens de 2016 dans lequel le journaliste Peter Seewald demande au Saint-Père : "On imagine que le pape, vicaire du Christ sur Terre, doit avoir une relation particulièrement étroite et intime avec le Seigneur".

Réponse : "*Oui, il doit en être ainsi, et ce n'est pas que j'aie jamais la sensation qu'Il soit lointain*". Comme vous le lisez, Benoît XVI acceptait ici implicitement les prémisses de la question, à savoir qu'il était bien le pape et le Vicaire du Christ sur Terre.

Plus explicite encore a été son discours lors de sa dernière audience, le 27 février 2013, lorsqu'il a évoqué son élection en 2005 : (vidéo) <https://www.youtube.com/watch?v=Aa1m357e9d0> "*à partir de ce moment, j'étais engagé pleinement et pour toujours envers le Seigneur. Toujours – celui qui assume le ministère pétrinien n'a plus aucune vie privée. Le "toujours" est aussi un "pour toujours" - il n'y a plus de retour à la vie privée. Ma décision de renoncer à l'exercice actif du ministère ne supprime pas cela*".

Le Saint-Père l'a dit explicitement : il n'a renoncé qu'à l'exercice actif du ministère, le *ministerium*, précisément, mais cette renonciation n'a pas révoqué le fait d'être pape, le *munus*. Il l'a dit ouvertement, mais à l'époque personne n'avait d'oreilles pour l'entendre.

Écoutons-le à nouveau : (vidéo) "*Je n'abandonne pas la croix, mais je reste d'une façon nouvelle près du Seigneur crucifié. Je ne porte plus le pouvoir de la charge pour le gouvernement de l'Église, mais dans le service de la prière, je reste, pour ainsi dire, dans l'enceinte de saint Pierre*".

Ayant renoncé au pouvoir pratique de la charge, qui lui avait été retiré par le siège empêché, Benoît n'est pas descendu de la croix, il est resté dans l'enceinte de Saint-Pierre, terme qui évoque clairement un état d'emprisonnement.

Passons maintenant à un niveau légèrement supérieur, celui des "messages médians", pour lesquels il suffit d'un peu de bon sens logique.

Particulièrement savoureuse est la réponse que le pape a donnée en 2016 au vaticaniste de La Stampa Andrea Tornielli qui lui avait demandé pourquoi il avait gardé la soutane blanche et le nom pontifical.

*"Garder la soutane blanche et le nom de Benoît est quelque chose de purement pratique. Au moment de la renonciation, il n'y avait pas d'autres habits disponibles. Après tout, je porte la robe blanche d'une manière clairement distincte de celle du pape"*.

A votre avis, au cours des trois années qui ont suivi la Declaratio, le pape Benoît n'aurait-il pas réussi à trouver dans tout Rome une soutane noire d'évêque ou de cardinal ?

Naturellement, vu que Benoît n'était pas abdicataire, mais empêché, et qu'il était toujours le pape, la chose la plus pratique était de conserver à la fois le nom et la soutane blanche. Cependant, le pape Ratzinger a retiré la cape et la ceinture de sa robe pour distinguer sa tenue de celle d'un pape *normal*, en pleine possession de son *ministerium*.

Dans ce même ouvrage de 2016, Seewald se réfère ensuite à la prophétie de l'évêque médiéval saint Malachie, qui a dressé une liste de pontifes qui, selon certaines interprétations, s'achèverait avec le pape Benoît.

Question de Seewald : selon cette liste, **la papauté se terminerait avec votre pontificat**. Et si vous étiez en fait le dernier à représenter la figure du pape tel que nous l'avons connu jusqu'à présent ?

Réponse de Benoît XVI : "TOUT EST POSSIBLE".

Une réponse incroyable car, selon le narratif officiel, après Benoît XVI, il devrait y avoir le pape François, le 266e pontife romain. Mais le pape Ratzinger ne le considère pas le moins du monde dans sa réponse comme un pape canonique, puisqu'en fait Bergoglio est un antipape.

Dans ce message dramatique du pape Ratzinger réside toute l'incertitude de l'avenir de l'Église : si le prochain conclave ne réunit pas uniquement de vrais cardinaux nommés par de vrais papes avant 2013, la ligne de succession antipapale de Bergoglio se poursuivra, privée du *munus* pétrinien, et l'Église canonique visible disparaîtra.

Il y a aussi quelques messages qui ont été confiés par le Pape à l'archevêque Gänswein. L'un des plus ingénieux est la réponse à une question d'un prêtre bergoglien qui demandait à Mgr Gänswein en communion avec qui le pape Benoît célébrait la messe.

Une question fondamentale qui, selon le narratif bergoglien correct, aurait dû entraîner la réponse la plus évidente et la plus directe : "Benoît XVI célèbre en communion avec le pape François".

Au lieu de cela, voici la réponse tortueuse de Mgr Gänswein : "Le pape Benoît n'a jamais mentionné un autre nom dans le Canon de la messe et ne s'est jamais nommé lui-même dans le canon".

La phrase est ingénieusement articulée pour faire référence à la formule liturgique avec laquelle le pape célèbre la messe : "*en communion avec moi, Ton indigne serviteur*". Dans ce cas, en effet, Benoît n'aurait cité ni son nom ni aucun autre nom dans le canon de la messe.

Le point final à cette question épineuse au sujet de la messe du pape Benoît a été fourni par un épisode fâcheux.

En novembre 2022, Don Alessandro Minutella, prêtre qui, le premier, a crié au monde que Bergoglio n'était pas le vrai pape, a reçu une lettre sur papier à en-tête de Mgr Gänswein, dans laquelle, soi-disant, le secrétaire de Benoît XVI le réprimandait sévèrement, affirmant que le pape émérite avait toujours célébré en communion avec François.

Nous avons immédiatement compris que la lettre était fautive, en raison d'un expéditeur improbable, et de fait, quelques heures plus tard, Mgr Gänswein niait tout lui-même, qualifiant la lettre de "faux et de mensonge, de pure fake news".

Par conséquent, non seulement le document, mais également le contenu de cette lettre était un mensonge.

Par conséquent, si c'était un mensonge que Benoît célébrait en communion avec François, il célébrait nécessairement en communion avec "lui-même, son serviteur indigne". Parce que le vrai pape, c'était lui.

Toujours à propos du père Minutella, Mgr Gänswein a dit qu'il était "un fou, théologiquement insensé". Or, étant donné que le Christ, dans l'Évangile de Matthieu, prêche que quiconque traite son frère de fou sera jeté en enfer, il est tout à fait improbable que le terme "fou" soit une insulte offensante et gratuite adressée au théologien sicilien.

Il s'agit plutôt d'une référence explicite à la signification théologique de la folie, le thème mystique bien connu de la folie pour Dieu, c'est-à-dire l'affirmation prophétique de la vérité, même au prix de sa personne.

Mais même après sa mort, le pape Benoît a laissé d'autres signes éloquentes sur le fait qu'il était toujours resté l'unique pape. Non seulement dans les lectures choisies pour la messe de funérailles, où la première et la deuxième lecture nous invitent à attendre un peu de temps, dans l'attente du prochain renversement de scénario, mais aussi dans le *rogito* déposé dans son cercueil.

Il s'agit d'un parchemin qui résume brièvement la vie du défunt pontife. Arrivant chronologiquement en 2013, l'acte cite intégralement sa *Declaratio* en latin sans fournir d'explication et se contente de dire que Benoît a vécu ses dernières années dans la prière et la méditation. **Aucune mention de démission, de renonciation à la papauté ou d'abdication**. Absolument incroyable pour la biographie d'un pape qui, selon le narratif communément admis, aurait abdicé pour la première fois en 600 ans.

D'ailleurs, comme nous l'avons déjà mentionné dans *Dies Irae*, le pape Ratzinger a affirmé à deux reprises dans *Dernières Conversations* qu'il était le premier pape à abdiquer depuis mille ans. Or, s'il avait

réellement abdicé, il aurait été le premier pape à le faire depuis exactement **598 ans**, sachant que le dernier abdicateur a été le pape Grégoire XII en 1415.

Mais en fait, comme nous le savons désormais, le pape Ratzinger n'a pas du tout abdicé : il a renoncé au ministère, tout comme l'avait fait exactement mille ans plus tôt, en 1013, le pape Benoît VIII. La différence réside dans le fait que Benoît VIII a renoncé à un *ministerium* qu'il s'était conféré lui-même, sans attendre le *placet* de l'empereur, alors que Benoît XVI, mille ans plus tard, a renoncé à un *ministerium* qui lui a été retiré par les cardinaux, qui, sans en avoir conscience, l'ont placé en Sièges empêché. Le livre de Seewald précise d'ailleurs que le pape Ratzinger est le premier dans l'histoire à avoir franchi ce pas en pleine possession de ses pouvoirs.

Une objection typique est souvent soulevée : "Pourquoi Benoît n'a-t-il pas parlé clairement ?

Pour deux raisons :

- premièrement, parce qu'il était en Sièges empêché, et qu'un prisonnier ne peut pas faire et dire exactement ce qu'il veut.
- Deuxièmement, pour un motif d'ordre spirituel : comme il l'a expliqué au périodique allemand Herder Korrespondenz en 2021, il était devenu nécessaire de séparer les croyants des non-croyants.

Cette séparation se retrouve chez l'un de ses théologiens de référence, le romain Tychonius, qui a écrit au IV<sup>e</sup> siècle un commentaire de l'Apocalypse.

Selon Tychonius, dans l'Église du Christ se cache l'Église du diable, menée par quelques évêques ayant trahi. Cela ne sera révélé qu'après une grande *discessio*, c'est-à-dire un retrait de l'Église du Christ, exactement comme l'a fait le pape Benoît avec son auto-exil en Sièges empêché.

Grâce au Code Ratzinger, qui explique la question canonique, le pape Benoît enrôle donc, aujourd'hui encore, une armée de nouveaux catholiques, des gens qui ont de l'intelligence, de l'intuition, du bon sens logique, de la foi, de la confiance dans le pape et du courage.

Tous les autres, peu intéressés par la vérité pour diverses raisons, diront qu'il s'agit d'une conspiration, d'une instrumentalisation, d'une fiction romanesque, refusant de constater ou même de discuter les faits les plus évidents.

Mais, comme le dit l'Évangile, " si ceux-ci se taisent, les pierres mêmes crieront".

Toujours dans "Dernières conversations", Benoît XVI a expliqué comment, en 2013, il avait lui-même rédigé le texte de la *Declaratio*, dans lequel quelques erreurs de syntaxe avaient été relevées par deux philologues éminents, Luciano Canfora et Wilfried Stroh, ainsi que par le cardinal Ravasi.

Pourtant, trois ans plus tard, Benoît déclarait : "*Le latin est une langue que je connais si bien que je peux l'écrire d'une manière très convenable. J'aurais pu aussi l'écrire en italien, naturellement, mais ç'aurait été courir le risque de faire des erreurs*".

Comment Benoît XVI aurait-il pu oublier si rapidement toutes ces erreurs dans la *Declaratio* dont tout le monde avait parlé ?

Évidemment, parce qu'il ne se référait pas aux erreurs de syntaxe, mais à l'erreur historique consistant à abdiquer et abandonner l'Église à ses ennemis.

En effet, comme nous l'avons illustré dans *Dies Irae*, ce n'est qu'en latin qu'existe la distinction fondamentale entre *munus* et *ministerium*, la possibilité de se référer à l'ancien horaire romain, et le double sens du verbe *vacet*, qui peut également signifier "sièges vide", et pas nécessairement "sièges vacants".

Si Benoît avait effectivement déclaré en italien vouloir "*renoncer à son ministère pour laisser le Siège vacant*", il y aurait eu peu d'incertitude au moins sur son intention d'abdiquer.

### III - REDDE RATIONEM

#### Comment Benoît XVI a sauvé l'Église du Christ

Texte de cette vidéo : <https://youtu.be/8KRySLErBJw?feature=shared>

Texte : Andrea Cionci

Traduction autorisée : Louis Lurton

"Redde rationem" est une expression tirée de l'Évangile de saint Luc qui est entrée dans le langage courant pour signifier "rendre compte". Dans les brefs documentaires précédents, nous avons illustré les deux premières mesures prises par le pape Benoît XVI pour sauver l'Église de l'usurpation par des hiérarchies qui ne sont plus catholiques.

Dans "Dies Irae", nous exposons la perfection du dispositif canonique par lequel le pape Ratzinger, en 2013, n'a pas abdiqué du tout, mais s'est laissé placer par les cardinaux sur un "siège totalement empêché" afin de rester le vrai pape, bien que confiné au Vatican, et d'excommunier ainsi les ennemis de la soi-disant mafia de Saint-Gall.

Dans "Intelligenti pauca", nous montrions comment le pape Benoît, au cours de ses neuf années de réclusion, nous a fait comprendre sa situation canonique explosive par une série de messages sans équivoque, baptisés "Code Ratzinger".

Dans "Redde rationem", nous traiterons plutôt de la solution conclusive envisagée par le Saint-Père pour cet ingénieux système anti-usurpation élaboré au moins 30 ans avant sa mise en œuvre.

Le dessein purificateur et eschatologique pour l'Église dont le pape Ratzinger s'est fait l'acteur envisageait en effet d'accorder temporairement le pouvoir à certains courants sournoisement gnostiques et anticatholiques au sein de l'Église afin qu'ils puissent manifester publiquement leurs intentions subversives et inversives. En même temps, les vrais croyants et tous les amoureux de la vérité commenceraient non seulement à comprendre la nature de cette fausse église, mais également à comprendre ce que le Pape Benoît a réellement accompli à travers ses messages discrets et ingénieux destinés à ceux "qui ont des oreilles pour entendre".

Jean-Paul II et le Cardinal Ratzinger étaient prêts depuis des décennies pour l'épreuve finale d'une imposture religieuse anti-chrétienne annoncée dans l'article 675 du Catéchisme : ils savaient que le pape serait à l'avenir contraint d'actionner le levier salvateur de ce plan anti-usurpation, déjà préparé par la nouvelle édition du Code de droit canonique de 1983. En effet, dans le canon 332.2, qui régit l'abdication papale, apparaît pour la première fois la nécessité de renoncer expressément au *munus* pétrinien, de renoncer à l'investiture divine en tant que successeur de Saint Pierre.

Dans cette perspective, Jean-Paul II a d'ailleurs fait construire opportunément le monastère *Mater Ecclesiae* au début des années 1990 de manière à ce que le futur pape empêché puisse rester au vatican, ce qui a été le cas de Benoît XVI qui, ce n'est pas un hasard, s'y est finalement réfugié tout en conservant son nom pontifical et sa soutane blanche.

Et maintenant que tout cela a été découvert ? Comment sauver l'Église, maintenant que l'on a compris en détail comment Benoît est toujours resté l'unique vrai pape en siège empêché ?

Naturellement, un plan d'une telle perfection ne pouvait rester sans une conclusion cohérente sur le plan canonique, théologique et eschatologique, c'est-à-dire concernant les vérités ultimes.

La solution est prête, il n'y a rien à inventer ou à improviser : elle est inscrite dans la Constitution apostolique *Universi Dominici Gregis*, promulguée en 1996 par le pape Jean-Paul II, clairement écrite à quatre mains avec l'alors cardinal Ratzinger.

Il s'agit d'un raffinement incisif des procédures relatives à l'élection valide du pape ou à sa renonciation valide.

Dans ce texte, nous trouvons le "livret d'instructions" sur la manière de sortir l'Église de l'*impasse* du siège usurpé.

Dès l'article 3, on peut lire : *"J'établis que le Collège des Cardinaux ne peut en aucune façon prendre des dispositions sur les droits du Siège apostolique et de l'Église Romaine, et encore moins abandonner certains de ces droits, directement ou indirectement, même pour régler des dissensions ou pour poursuivre des actions perpétrées contre ces mêmes droits après la mort ou la démission valide du Pontife. Tous les Cardinaux défendront soigneusement ces droits."*

C'est très clair : les cardinaux - qui portent du rouge pour symboliser leur disponibilité au martyre - ont le DEVOIR de faire respecter les droits du Siège apostolique : ils ne peuvent pas en disposer à leur guise, ni les laisser tomber, même aux fins éviter un schisme.

Par conséquent, si le Siège apostolique a été usurpé et que le pape légitime a été empêché, le Collège des cardinaux DOIT et PEUT intervenir parce que les droits du Saint-Siège ont été violés.

Doit donc absolument être exclue la "voie large" d'un CONCLAVE-MAGOUILLE avec les 81 faux cardinaux électeurs de nomination antipapale, qui nous ferait cadeau, en tout état de cause, d'un autre antipape.

Mais le véritable moyen d'intervention se trouve dans les articles 76 et 77 d'*Universi Dominici Gregis*

Ce dernier stipule "que les dispositions concernant tout ce qui précède l'élection du Pontife Romain et son déroulement doivent être observées de manière intégrale, même si la vacance du Siège apostolique devait se produire **par renonciation du Souverain Pontife, selon la norme du canon 332, § 2** du Code de Droit Canonique"

Mais l'article définitif est le numéro 76 : *"Si l'élection était faite d'une manière différente de ce qui est prescrit dans la présente Constitution ou que les conditions fixées ici n'aient pas été observées, l'élection est par le fait même nulle et non avenue, sans qu'il y ait besoin d'aucune déclaration à ce sujet, et, donc, ELLE NE DONNE AUCUN DROIT À LA PERSONNE ÉLUE"*.

Comme nous l'avons vu, si le siège reste vacant en raison de la renonciation du pape, pour *Universi Dominici Gregis* cela doit advenir selon le canon 332.2, ce fameux canon qui prévoit la renonciation au *munus pétrinien*.

Mais cela ne s'est jamais produit, vu que le pape Benoît n'a jamais renoncé au *munus*, à l'être pape, mais a seulement déclaré qu'il renonçait au *ministerium*, au pouvoir de "faire le pape", laissant ainsi les cardinaux

acter cette renonciation, le plaçant - en convoquant un conclave illégitime - de facto en siège totalement empêché.

Il s'agit là de l'unique situation canonique dans laquelle le pape perd le ministerium, mais garde le munus.

Ainsi, l'élection de Bergoglio est nulle et non avenue, car elle a eu lieu avec un pape Benoît qui n'a pas renoncé au munus, qui n'a pas abdiqué, mais a été empêché. Le "pape François" n'a donc jamais existé et n'a jamais eu le droit de faire quoi que ce soit, encore moins de nommer des cardinaux ou d'excommunier qui que ce soit.

La phrase de l'article 76 est particulièrement intéressante : "*l'élection est nulle et non avenue, sans qu'il y ait besoin d'aucune déclaration à ce sujet*". Il n'est donc pas nécessaire d'organiser un synode, une enquête canonique ou je ne sais quel autre processus laborieux. Il suffit que demain matin, un ou plusieurs cardinaux authentiques nommés avant 2013 prononcent quatre mots, le fameux : "vere papa mortuus est", déclarant que le pontife légitime Benoît XVI est bel et bien mort et qu'un nouveau conclave doit être convoqué.

C'est ce pour quoi le pape Ratzinger a toujours prié, comme il l'a indiqué dans la Declaratio et dans son dernier discours au Collège cardinalice : que les cardinaux soient dociles à l'action de l'Esprit Saint pour l'élection du nouveau pape (légitime).

Les cardinaux qui prendraient une telle initiative ne pourraient être sanctionnés par Bergoglio puisqu'ils sont protégés par la constitution Universi Dominici Gregis qui leur impose le devoir d'intervenir si une querelle canonique émerge, la question du Siège empêché étant désormais clarifiée dans ses moindres détails.

De plus, comme en témoignent diverses sources internes, tout le monde au Vatican sait parfaitement ce qu'il en est.

Aucune voie alternative à cette application d'Universi Dominici Gregis ne peut être poursuivie : même si l'on tentait de disqualifier Bergoglio pour hérésie - une éventualité pratiquement non traitée par le droit canonique - ses faux cardinaux demeureraient et, lors d'un prochain conclave invalide, un autre antipape serait ainsi élu, de toute façon privé de l'assistance spéciale de l'Esprit Saint.

Toute hypothèse sédévacantiste visant à délégitimer tous les papes postconciliaires doit également être complètement écartée, puisque, si l'on considère Pie XII comme dernier pape valide, il n'y aurait plus de hiérarchie ecclésiale valide, ni de cardinaux, et ce depuis des décennies.

Pour sauver l'Église visible, il s'agit donc uniquement de dire la vérité : prononcer la Parole, le Verbe, le Souffle de Jésus-Christ qui anéantit le mystère de l'iniquité, selon l'expression de saint Paul.

Comme Jésus-Christ dont il était le vicaire, le pape Benoît XVI s'est laissé emprisonner, fouetter, injurier : doux comme un agneau sacrificiel et suivant l'enseignement du Sauveur, il ne s'est pas "opposé aux méchants", il a aimé ses ennemis et prié pour ses persécuteurs. Il est mort, et maintenant sa résurrection sera canonique : celui qui était considéré comme un ancien pape, un pontife abdicataire, sera à nouveau découvert par l'Église et les fidèles comme le seul – et, pour l'instant, dernier - authentique et légitime pontife de l'Église catholique.

### **Pour plus d'informations :**

<https://www.sante-societe-spiritualite.ch/reels-enjeux-spirituels.html>